



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Communiqué de presse

L'UBP renforce son offre en *impact investing* avec le lancement d'une stratégie Impact centrée sur les marchés émergents

Genève, le 14 mai 2020

L'Union Bancaire Privée (UBP) annonce le lancement d'une nouvelle solution Impact, investie en actions des marchés émergents et venant compléter celle lancée en septembre 2018. La Banque étend ainsi son offre en *impact investing*, centrée sur des sociétés qui contribuent à résoudre les grandes problématiques mondiales, comme la raréfaction des ressources, le changement climatique et la pauvreté. L'UBP a par ailleurs renforcé sa gouvernance dans le domaine de l'*impact investing* avec la création d'un Impact Advisory Board et d'un Impact Investment Committee.

L'objectif de cette nouvelle stratégie est de générer – en plus du rendement financier – un impact social et environnemental mesurable en investissant dans des sociétés cotées sur les marchés émergents. Le portefeuille se compose de 35-45 titres de conviction sélectionnés parmi six grands thèmes d'investissement répondant aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies: besoins fondamentaux; santé et bien-être; économies inclusives et équitables; écosystèmes sains; stabilité du climat; et communautés durables. Une attention particulière est portée aux entreprises innovantes qui se distinguent par leur fort potentiel de croissance et leur volonté d'agir en faveur de changements positifs. Les investissements initiaux dans le portefeuille comprennent des sociétés engagées dans les énergies renouvelables et le stockage d'énergie, la transformation des modes de transport, l'innovation dans l'assurance vie et l'assurance santé, ainsi que la microfinance.

La stratégie est cogérée par Mathieu Nègre, Responsable de l'équipe Actions émergentes, et Eli Koen, Gérant de portefeuille en actions émergentes, avec le soutien de deux analystes et de Simon Pickard, qui a rejoint l'UBP en qualité de consultant pour la franchise Impact après une carrière reconnue dans le domaine de l'investissement sur les marchés émergents. Dans le cadre de cette stratégie, les actions sont sélectionnées selon le système IMAP*, une méthodologie de notation («scoring») propriétaire interne à l'UBP, qui évalue l'intensité de l'impact de chaque société et lui attribue une note sur 20, 12 étant le score minimum pour l'éligibilité d'une action au sein du portefeuille ou son intégration à la «watch list».

Parallèlement au renforcement de son offre en *impact investing*, et afin de garantir que son approche réponde aux critères les plus exigeants en la matière, l'UBP a formalisé sa gouvernance autour de cette activité en créant deux entités dédiées, l'Impact Advisory Board et l'Impact Investment Committee.

L'Impact Advisory Board est présidé par Anne Rotman de Picciotto, membre du Conseil d'administration de l'UBP. Son rôle est de faire bénéficier la franchise Impact de l'expertise de conseillers externes reconnus dans des domaines autres que la gestion d'actifs. Il se réunit tous les six mois pour analyser les argumentaires d'investissement dans les sociétés détenues au sein des solutions d'investissement Impact de l'UBP. L'Impact Advisory Board se compose des experts externes suivants, tous spécialisés dans les questions de durabilité:

- Jake Reynolds, Directeur exécutif, CISL (Cambridge Institute for Sustainability Leadership);
- Kanini Mutooni, Directeur général - Europe, Moyen-Orient et Afrique pour Toniic, un réseau international d'investisseurs visant à promouvoir l'*impact investing*;
- Tony Juniper, Président de Natural England (agence gouvernementale britannique en charge de la préservation de la nature), militant, écrivain et conseiller en durabilité; Directeur exécutif des campagnes d'information et de sensibilisation pour WWF Royaume-Uni.



UNION BANCAIRE PRIVÉE

L'Impact Investment Committee est, quant à lui, chargé d'implémenter l'approche d'*impact investing* de l'UBP et de garantir le respect des meilleures pratiques dans le cadre de sa mise en œuvre. Présidé par Simon Pickard, il se compose notamment de Victoria Leggett, Responsable 'Impact investing', Rupert Welchman, Gérant de portefeuille 'Impact', Karine Jesiolowski, Responsable 'Responsible Investment' - Asset Management, et Didier Chan-Voc-Chun, Responsable 'Multi-Management & Fund Research'.

Nicolas Fallor, Co-CEO de la division Asset Management à l'UBP, déclare à cette occasion: «La crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 met en lumière l'importance considérable de l'*impact investing* sur le long terme. Cette approche d'investissement offre en effet la possibilité de résoudre des problématiques majeures dans des secteurs où nous sommes à ce jour bien en deçà de nos objectifs sociétaux. Le lancement de cette nouvelle stratégie Impact et le renforcement de notre gouvernance dans ce domaine illustrent notre engagement constant en faveur de l'investissement responsable. Selon nous, les entreprises qui s'emploient à relever les grands défis sociétaux et planétaires sont idéalement positionnées pour connaître une croissance solide dans les décennies à venir.»

Autre atout majeur pour la franchise Impact de l'UBP – la Banque coopère avec le CISL et elle est membre de l'Investment Leaders Group (ILG), un réseau sélectif de fonds de pension, d'assureurs et de gérants de premier plan qui ont démontré leur volonté de promouvoir la pratique de l'investissement responsable. Grâce à son appartenance au CISL, l'ILG constitue une interface unique entre la recherche académique et un leadership d'entreprise de pointe. Par ailleurs, l'UBP est, depuis 2012, signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI). Elle est également membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et de Sustainable Finance Geneva (SFG).

* **Le système IMAP propriétaire de l'UBP** est au cœur de l'approche de la Banque et permet à l'équipe d'évaluer de manière objective l'intensité de l'impact d'une entreprise. Chaque segment de l'IMAP – Intentionnalité, Matérialité, Additionnalité et Potentialité – est noté sur 5, ce qui aboutit à un score total sur 20.

Le système IMAP de l'UBP

Mesurer l'intensité de l'impact d'une entreprise (score minimum: 12/20)



Source: Union Bancaire Privée



UNION BANCAIRE PRIVÉE



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Pour toute information complémentaire

Bernard Schuster, Head of Group Communications
Tél.: +41 (0)58 819 24 70
E-mail: bernard.schuster@ubp.ch

Maude Hug, Head of Media Relations
Tél.: +41 (0)58 819 75 27
E-mail: maude.hug@ubp.ch

A propos de l'Union Bancaire Privée (UBP) – www.ubp.com

L'UBP figure parmi les plus grandes banques privées de Suisse et est l'une des banques les mieux capitalisées, avec un ratio Tier 1 de 25,6% au 31 décembre 2019. La Banque est spécialisée dans la gestion de fortune au service de clients privés et institutionnels. Basée à Genève et présente dans plus de vingt implantations à travers le monde, l'UBP emploie 1'743 collaborateurs et dispose de CHF 140,3 milliards d'actifs sous gestion au 31 décembre 2019.

Informations importantes

Le présent document marketing reflète l'opinion de l'Union Bancaire Privée, UBP SA (ci-après l'«UBP») à la date de son émission. Ce document est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques, et n'est pas destiné à fournir des conseils ou des services de placement, dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document.

Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs.

Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. Il est recommandé aux investisseurs de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux.

Le présent document ne peut être reproduit (en totalité ou en partie) ou transmis à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'UBP. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.